



**ASCE 31**

Association Sportive,  
Culturelle et d'Entraide  
de la Haute-Garonne

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
du 21 mars 2019

## **CONVOCAATION**

Chers adhérents,

Au nom du Comité Directeur de l'A.S.C.E. 31, j'ai le plaisir de vous inviter à l'**assemblée générale ordinaire** qui se déroulera le :

**Jeudi 21 mars 2019 à 14h**

**Salle des domaines (sous-sol bâtiment C) – Cité administrative à TOULOUSE**

**(ouverture de la salle et accueil des adhérents à partir de 13h45)**

### **ORDRE DU JOUR :**

**Assemblée Générale Ordinaire :**  
**Lecture du rapport moral / rapport d'orientations**  
**Rapport du vérificateur aux comptes**  
**Bilan financier 2018**  
**Présentation des candidats - Élection du comité directeur**  
**Lecture du rapport d'activités**  
**Projet de budget 2019**  
**Pot de l'amitié**

Dans le cadre de notre participation au développement durable et aussi pour les adhérents retraités sans adresse de messagerie, il ne vous est pas transmis de dossier papier ; vous trouverez à votre disposition sur le site de l'ASCE 31, tous les éléments soumis à vos votes : le rapport moral du président, le rapport d'activités, le bilan financier 2018, le projet de budget 2019, ainsi que le bulletin de vote ou la procuration pour le renouvellement du tiers sortant du comité directeur, ainsi que des postes de vérificateurs aux comptes.

Pour que cette assemblée soit une réussite, nous comptons sur une large participation. Je vous rappelle que conformément aux différentes conventions établies avec la DREAL Occitanie, la DDT 31, la DIR-Sud-Ouest, le CVRH, **une autorisation d'absence d'une ½ journée vous est accordée pour assister à cette assemblée.**

Cette année aussi, le vote par procuration est autorisé, de manière à permettre à chaque adhérent de participer aux votes. Vous trouverez ci-joint un bulletin de procuration. N'hésitez pas à contacter les Ascéistes qui ne peuvent pas venir à l'assemblée générale.

Compte-tenu du vote par procuration, un pointage sera effectué à votre arrivée. Afin que l'assemblée générale puisse débiter à 14 h précises, nous vous accueillerons à la salle à partir de 13 h 45.

### **Attention !**

- seuls les adhérents à jour de leur adhésion 2019 peuvent assister aux assemblées générales et participer aux votes correspondants,
- seuls les pouvoirs correctement et intégralement remplis pourront être pris en compte, merci d'y apporter un grand soin,
- un adhérent ne pourra présenter que 3 bulletins de procuration (soit 4 votes au total).

Je vous souhaite une bonne réception et une bonne lecture de ces documents et espère vous retrouver le 21 mars 2019.

Le président de l'ASCE 31

Jérôme COTARD